

Note de présentation brève et synthétique

du compte administratif 2021

Budget communal

COMMUNE de TOUDON



*D'un au milieu de sable, bequé et englé
de guises, passé sur un nez de même,
traversé de la partie de l'écu et ornementé
d'une étoile à cege sur le dos même.*

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

(...) la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est donc disponible sur le site internet de la commune (www.toudon.fr)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020

I. Caractéristiques de la commune de Toudon

- ✓ Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (date de référence statistique : 1^{er} janvier 2019) : 348
- ✓ Superficie : 18.52 km²
- ✓ Employés : 1 adjoint technique principal 2^e classe, 1 adjoint administratif
- ✓ Le conseil municipal : Le Maire, 3 adjoints, 6 conseillers

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir les besoins cycliques de l'année, qui ne durent pas dans le temps.

- ✓ Les dépenses de la section

Chapitres	Prévisions 2021	Réalisations 2021
011 - Charges à caractère général	156 971.28 €	102 425.12 €
012 - Charge de personnel	77 800.00 €	57 839.90 €
014 - Atténuations de produits	21 000.00 €	19 680.00 €
65 - Autres charges courantes de gestion	43 174.00 €	37 454.10 €
67 - Charges exceptionnelles	54 283.72 €	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	50 000.00 €	0.00 €
042 - opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €
TOTAL	428 529.00 €	217 399.12 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des voiries et bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de service effectuées, les salaires et charges du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les charges exceptionnelles et opérations d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 217 399.12 euros

✓ Les recettes de la section

Chapitres	Prévisions 2021	Réalisations 2021
013 - Atténuation de charges	250.00 €	413.00 €
70 - produits de service	4 150.00 €	6 460.00 €
73 - impôts et taxes	135 947.00 €	147 898.48 €
74 - Dotations et participations	90 650.00 €	102 299.12 €
75 - Autres produits gestion courante	32 010.00 €	33 457.63 €
77 - Produits exceptionnels	1 000.00 €	7 635.63 €
TOTAL	428 529.00 €	298 163.86 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations communales, aux impôts locaux (habitation et foncier bâti et non bâti), aux dotations versées par l'état, à l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, à diverses subventions et opérations d'ordre.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 298 163.86 euros

✓ Bilan pour la section de fonctionnement

En 2021, il ressort que les dépenses ont été moins importantes que les recettes dégageant 80 764.74 € auxquels vient s'ajouter l'excédent au 002 reporté sur 2021 de 164 522 € (attention ce chiffre comprend les excédents du budget eau et assainissement dissout, qui seront reversés à la REAAM à hauteur de 51 683.72 €), et engendre un solde positif pour la section de de fonctionnement de 245 286.74 €

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

✓ **Le budget d'investissement de la commune regroupe :**

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel durable, véhicules, biens immobiliers, études, travaux sur des constructions déjà existantes, ou constructions de nouveaux espaces publiques
- En recettes : les subventions d'état, de la région ou du département liées à des opérations de travaux, le FCTVA (TVA récupérable sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), la taxe d'aménagement, ainsi que les excédents de fonctionnement

✓ **Les dépenses de la section d'investissement**

Le volume total des dépenses réelles est de **196 182.44 €**. Les principales dépenses ont porté sur :

Construction du mur soutenant le sentier communal séparant les propriétés de M. Ferrier et Joulin à Vescous

Aménagement pour drainer la source de Vescous

Finalisation d'un mur soutenant le parking de Vescous

Début de réhabilitation du chemin de la tranquillité

Remise en état du chemin communal de la Comba suite à la tempête Alex

Etanchéité su toit de la bibliothèque

Clôture du terrain de sport

Réalisation d'un point d'eau au belvédère des Pibes

Réalisation d'un Columbarium

Etude pour l'aléa rocher au-dessus de la route de la Comba

Construction du jeu de pétanque

Enrochement du parking de Chante-Milan

Réfection du studio de l'Esternaou

Aménagement de l'appartement au-dessus de la mairie pour le transformer en salle d'archives

✓ **Les recettes de la section d'investissement**

Le volume total des recettes réelles est de **168 225.73 €**. Les principales recettes proviennent de :

Solde de la dotation cantonale 2018

Premier acompte dotation cantonale 2020

Solde de la dotation pour le déneigement des voies communales hiver 2020/2021

Dotation d'état tempête Alex

FCTVA

Excédent de fonctionnement
Taxe d'aménagement

✓ Bilan pour la section d'investissement

En 2021, il ressort que les dépenses d'investissement ont été légèrement plus importantes que les recettes générant un résultat de – 27 956.71 €, des subventions de dépenses engagées n'étant pas encore recettées. Toutefois l'excédent au 001 reporté sur 2021 de 543 262.95 € (attention ce chiffre comprend les excédents du budget eau et assainissement dissout, qui seront reversés à la REAAM à hauteur de 258 693.60 €), engendre un solde positif pour la section de d'investissement de 515 306.24 €

IV. Conclusion pour l'ensemble du compte administratif du budget communal 2021

Le résultat de clôture présente un solde positif de 760 592.98 €.

Aucun emprunt n'est en cours. Ce chiffre est tout de même à modérer en raison du fait qu'il reprend les résultats du budget eau et assainissement comme expliqué précédemment

La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est-à-dire la différence entre **les recettes et les dépenses réelles** (hors opérations d'ordre) de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

Pour 2021, la CAF se monte à 80 764.74 €.

Il apparait donc que la situation financière de la commune est saine

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés

